

Le SI.EN, très présent dans les discussions en cours, lance une grande enquête auprès de ses adhérents et des sympathisants sur les réformes et le positionnement des inspecteurs (voir en page 9)

S'il est une idée qui fait consensus aujourd'hui, c'est bien celle de la nécessité de réformer l'École en profondeur afin qu'elle prépare mieux les futurs citoyens à un monde aux contours toujours plus flous et incertains.

Cette exigence posée, quels sont alors les axes pouvant concourir à la réalisation de ce noble objectif ? Inutile de chercher longtemps, ils ne sont pas légion ! Le socle commun des connaissances et des compétences fixe le cap, mais, comme ce fut le cas pour la Loi d'Orientation de 1989 dans le prolongement de laquelle il s'inscrit, les demi-mesures et les maladroites ne participent qu'à faire oublier ce qui ne pourra être atteint.

Il semble que la principale préoccupation des responsables politiques actuellement soit de rassurer le public, d'éviter de heurter tel ou tel corps de métier, d'apaiser les tensions qu'ils ont eux-mêmes générées plutôt que de se pencher sur les vraies difficultés de la société. De nombreuses personnalités ou groupements s'inquiètent des dérives libérales et de la poursuite sournoise par le pouvoir en place d'une démarche oublieuse des valeurs fondatrices de notre République. Et si la réalité était pire

encore ?... La principale ambition des hommes politiques semble en effet se situer dans leur capacité à maintenir ou à améliorer leur popularité. Préoccupation du reste largement relayée par les médias qui reviennent sans cesse sur des questions centrées sur les individus plutôt que sur leurs projets. A quand «La Nouvelle Star de la Politique» en prime time sur nos écrans ?

Dans un tel contexte, comment s'étonner des déceptions permanentes générées par le système éducatif ? Qui pourrait croire que des mesurées, quel que soit le trouble qu'elles suscitent, pourraient suffire à redonner confiance à des jeunes qui se sentent de plus en plus éloignés des codes scolaires ? Il est un propos récurrent dans la bouche des ministres qui se succèdent rue de Grenelle : l'affirmation selon laquelle il a été plus fait au cours des deux dernières années (l'espérance de vie ministérielle ne va guère au-delà) que dans les vingt précédentes. Nous avons entendu chaque Cabinet débiter ce genre de fadaïses. S'il fallait les croire, nous pourrions en déduire que la vitesse de progression des idées au sein du ministère de l'Éducation nationale est exponentielle... nous ne devrions donc plus attendre bien longtemps avant de percuter le mur !

Cette accélération virtuelle explique sans doute l'exigence des pilotes de disposer de toujours plus de mesures pour se rassurer sur la qualité de leur vol aux instruments, trop éloignés qu'ils sont du sol pour voir ce qui s'y passe réellement. Les inspecteurs sont bien placés pour se rendre compte de la vacuité des enquêtes qu'ils ont sans cesse à instruire. Chaque semaine apporte son lot de questions prioritaires dont la principale préoccupation est de fournir des chiffres aussitôt oubliés ! Un collègue parlait récemment de véritable «feu d'artifice» ; en se fiant à la quantité de fusées, il n'est pas interdit de penser que nous approchions du bouquet final !

Cependant les inspecteurs n'oublient pas qu'après le tohu-bohu et les embrasements, le calme reviendra et le travail reprendra. C'est en restant sereins et prudents dans ces périodes d'agitation que nous pourrions, demain, continuer à œuvrer de concert avec les enseignants pour construire au quotidien une école plus juste et plus efficace. Les lueurs des feux d'artifice sont intenses mais fugaces... nous devons prendre garde à ne pas nous laisser éblouir !

Par le débat d'idées et le partage d'idéaux, le syndicat peut nous aider à garder la tête froide tout en regardant vers l'avenir. Le SI.EN-UNSA Education n'a ni vocation à donner des leçons, ni à en recevoir ; obstinément et résolument il s'attache à défendre les intérêts des inspecteurs dans le respect de ses valeurs fondamentales.

Le Bureau National est fier de la confiance que lui accordent les syndiqués. Ses membres sont particulièrement conscients des responsabilités induites par cette confiance ; ils vous donnent rendez-vous pour qu'ensemble, après des vacances réparatrices bien nécessaires, nous continuions à faire vivre les idées qui nous unissent parce qu'elles respectent nos différences.

Agenda

- 18 mars** : MEN/ Rencontre avec MM. JOUVE et COIGNARD (Cabinet Xavier DARCOS) / P. ROUMAGNAC - Y. DESTOT - M. VOLCKCRICK
20 mars : Conseil supérieur de l'Education (E. ROQUES)
23 mars : DGESCO / Groupe de travail sur la difficulté scolaire. Michel VOLCKCRICK au titre du SI.EN
27 mars : au S.E. / Rencontre UNSA Education / Coordination Formation des enseignants (SI.EN représenté par E. ROQUES)
30 mars : Audience fédérale auprès de Xavier DARCOS, MEN, et Valérie PECRESSE, MESR, sur le dossier Formation des enseignants.
Participation de P. ROUMAGNAC
30 mars : UNSA Éducation / Réunion «Décentralisation» - E. ROQUES au titre du SI.EN
- 1er avril** : Réunion de la section académique de POITIERS en présence de P. ROUMAGNAC
6 avril : DGESCO / Groupe de travail sur la difficulté scolaire. Michel VOLCKCRICK au titre du SI.EN
9 avril : MEN / Présentation du logiciel MOSART (E. ROQUES - M. VOLCKCRICK)
14 avril : Rencontre SI.EN (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES - M. VOLCKCRICK) / SNIA-IPR (J.F. LE BORGNE, L. PICHEAU)
15 avril : MEN / Audience auprès de M. Roger CHUDEAU, DE sur les missions des IEN (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES)
16 avril : DGESCO / Réunion de travail intersyndicale (S.E., SNUIPP, SGEN-CFDT, SI.EN) sur l'école maternelle (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES - M. VOLCKCRICK)
20 avril : MEN/ Cabinet / Rencontre autour du projet de circulaire relative aux primes versées aux enseignants pour les évaluations CE1 - CM2 (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES)
- 7 mai** : DGESCO / Groupe de travail n° 3 «Formation des fonctionnaires stagiaires» - Michel VOLCKCRICK au titre du SI.EN
11 mai : UNSA Education / Commission de contrôle des comptes. Participation de Fr. BOUGAULT - IEN 2nd degré/CRETEIL - au titre du SI.EN
12 mai : BIARRITZ/ Congrès du SNPDEN Présence de P. ROUMAGNAC à la journée d'ouverture.
14 mai : CAPN mutations des IEN : P. ROUMAGNAC -Y. DESTOT - D. QUINCHON - G. KIRCHMEYER - E. ROQUES
18 mai : DGESCO / Groupe de travail sur l'école maternelle (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES)
25 - 26 mai : **Bureau National**
27 mai : MESR / Audience Marois/Filâtre sur la formation des enseignants, les IUFM. P. ROUMAGNAC dans la délégation fédérale.
Rencontre fédérale avec Bruno Julliard (PS) (Participation d'E. ROQUES)
28 mai : CTPM (P. ROUMAGNAC)
- 2 juin** : DGESCO / Groupe de travail n° 3 - «Formation des fonctionnaires stagiaires» - Michel VOLCKCRICK y représentait le SI.EN
4 juin : ESEN / Réunion d'information syndicale auprès des stagiaires 1er D (concours 2008) (P. ROUMAGNAC)
8 juin : ESEN / Réunion d'information syndicale auprès des stagiaires (concours 2009) (P. ROUMAGNAC, Y. DESTOT, C. BARTHES)
9 - 10 juin : Bureau National de la Fédération Générale des Retraités (J.C. Quemin)
9 - 10 juin : Observatoire National de la Sécurité / Séance plénière et Commission Formation professionnelle (A. Cadez)
11 juin : Conseil supérieur de l'Education
15 juin : UNSA Education / Exécutif fédéral (P. ROUMAGNAC)
23 juin : UNSA - Education / BFN (P. ROUMAGNAC)
25 juin : CAPN des IEN (fin de mouvement des titulaires ; affectation des stagiaires : concours 2008 et 2009 ; liste d'aptitude aux fonctions d'IEN ; titularisations) P. ROUMAGNAC -Y. DESTOT - D. QUINCHON - G. KIRCHMEYER - E. ROQUES

7 juillet : **Bureau National**

Sommaire

Agenda du Bureau National	p 2
Enseignants «désobéisseurs»	p 3
Indemnité de circonscription	p 4
Nos remboursements au fil des années	p 5
Vie syndicale : Bureau National des 12 et 13 mars 2009	p 6
Création de 130 postes - Organisation de la semaine scolaire	p 7
Jardins d'éveil : danger - Scolarisation des élèves handicapés	p 8
Enseignement du second degré	p 9
Formation des enseignants	p 10
Vie dans les Académies	p 11
Retraités	p 12
Humour	p 13 - 14
Tribune libre	p 15 - 16

L'inspection n° 113

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire : **0511 S 07856**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

SI.EN - UNSA Education

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

Notre métier

Enseignants «désobéisseurs»

Le SI.EN-UNSA Education condamne les attaques dont un inspecteur vient de faire l'objet de la part d'un enseignant se définissant comme «désobéisseur».

Si en tant qu'organisation syndicale nous pouvons accepter, même si nous ne les approuvons pas, les actions de désobéissance mises en place par des enseignants qui expriment ainsi une conviction personnelle, nous engageons fermement ces derniers à ne pas franchir les limites de l'acceptable.

Dans un message public l'un d'entre eux vient de mettre gravement en cause un inspecteur qui n'a fait que son devoir et n'a obéi qu'à sa conscience. Dans son enfermement sur lui-même et dans son refus obstiné de toute évolution de ses pratiques, cet enseignant finit par rejeter les valeurs fondatrices de l'Ecole de la République. Il se place au dessus des lois et règlements en prétendant fonder sa démarche sur une prétendue légitimité de la désobéissance.

Il faut pourtant qu'il ouvre les yeux aujourd'hui : ses attaques ad hominem sont indignes des valeurs auxquelles il se réfère. Ses efforts pour discréditer le travail de l'inspecteur qui s'est systématiquement attaché à entretenir un dialogue pour essayer de trouver les solutions à même de garantir à la fois l'application des lois de la République et le principe de la liberté pédagogique, auquel nous sommes tous profondément attachés, doivent être dénoncés. Le respect ne peut s'inscrire que dans la réciprocité ; ceux qui oublient cette évidence ne négligent-ils pas ce qu'ils sont censés défendre au quotidien dans leur classe ?

La respectabilité d'un combat ne résulte pas de la couverture médiatique qui lui est accordée ou de la certitude qu'ont ses partisans d'être dans leur " bon droit ". S'ils entendent être respectés, ceux qui ont opté pour la voie de la désobéissance doivent accepter les conséquences de ce choix et ne pas en rejeter la responsabilité sur ceux qui s'attachent à appliquer les lois avec compétence et discernement.

Le SI.EN-UNSA Education affirme très clairement son soutien à l'inspecteur qui vient de subir des accusations aussi graves qu'injustes et dénonce fermement ces attaques irresponsables.

Patrick ROUMAGNAC

Réponse à un collègue

Je connais et comprends ton attachement au mouvement de résistance pédagogique qui s'est développé, mais ici tu analyses la reprise d'un communiqué de presse comme si elle était la position du SI.EN. J'aurais préféré que tu te réfères au communiqué lui-même qui figure sur la page d'accueil du site. Cela te permettrait de mieux comprendre et apprécier la situation. Quant au courrier de Refalo à l'inspecteur de la circonscription, tu peux très aisément en prendre connaissance sur le site des «désobéisseurs».

Tu pourras noter que dans les propos du SI.EN il n'y a pas la moindre attaque contre les orientations pédagogiques des enseignants qui proposent des solutions alternatives aux orientations ministérielles, mais en revanche une attaque tout à fait ciblée contre les excès d'Alain Refalo qui ne sert guère la cause à laquelle il prétend adhérer. Tu n'y trouveras pas davantage de «gages de soutien au pouvoir» ou alors il faudrait supposer que ces gages sont partagés par d'autres syndicats comme le SE, ou même le SNUIPP qui s'indignent localement des positions incroyables de Refalo à l'égard d'un IEN qui, depuis le début de cette affaire, s'efforce de trouver des issues prenant en compte le principe de liberté pédagogique. Tu noteras du reste que la plupart de ceux qui se définissent comme «désobéisseurs» ne subissent pas de sanction administrative ou de retenue de salaire ; ce n'est pas un hasard mais le fruit du travail des IEN qui s'efforcent «d'arrondir les angles». Je te trouve donc un peu sévère quand tu laisses penser que le SI.EN «cautionne la volonté de caporalisation du système, l'autoritarisme, le flicage». Cela va à rebours des positions que nous prenons et qui sont explicitement affichées sur notre site ou dans le cadre de communiqués.

En revanche il est clair que notre combat n'est pas celui de la contestation politique. Je te signale au passage que c'est précisément sur ce registre et non sur celui de la pédagogie que s'appuie largement Refalo. Tu pourras observer du reste que ces principaux soutiens ne se situent pas, comme tu le laisses supposer, du côté des pédagogues, mais de celui du Conseil Général de Haute-Garonne dont les représentants oublient un peu vite qu'ils sont très attachés au principe de non-ingérence dans les champs de responsabilité spécifiques des uns et des autres, ce qu'ils ne négligent pas de rappeler régulièrement à l'administration de l'Education nationale...

Pour ce qui est des pédagogues, tu ne peux ignorer que bon nombre d'entre eux n'inscrivent pas leur réflexion ou leur action dans l'opposition à des mesures arrêtées comme l'aide personnalisée, mais travaillent au contraire pour faire des propositions visant à améliorer l'efficacité de ce dispositif. C'est le cas par exemple de Roland Goigoux que tu ne taxeras pas, je pense, de tendresse particulière à l'égard du pouvoir en place.

Enfin tu ne peux oublier que nos collègues ont au quotidien pour mission de servir au mieux le système éducatif en aidant les enseignants à faire preuve de la plus grande efficacité possible dans le respect des textes officiels. Ils le font, ainsi que le SI.EN les encourage, «avec discernement». Il n'est cependant pas possible de leur demander d'accepter avec le sourire les attaques injustes que certains subissent. Il est probablement parmi nous des inspecteurs confondant autorité et autoritarisme, comme il est des enseignants qui confondent pédagogie et politique, est-il pour autant acceptable de jeter le doute sur la légitimité de toute une profession ? C'est un peu rapide et très excessif. Tous les collègues syndiqués du département de Haute Garonne attendaient et même demandaient un communiqué de réaction de la part du SI.EN ; tous m'ont fait savoir que les inspecteurs avaient apprécié la teneur de celui que nous avons publié. Il en va du reste de même très largement pour les collègues non syndiqués ou syndiqués ailleurs. Rangerais-tu sans état d'âme tous ces collègues dans le camp des «réactionnaires» ? J'ai toujours apprécié la fermeté de tes positions, mais ici je crains que ton jugement ne soit sérieusement biaisé : il semble en effet que tu fermes les yeux sur tous les excès des «désobéisseurs», ou que tu les justifies par le caractère de légitimité que tu attribues à leur motivation, et que tu condamnes de manière systématique tout ce qui s'éloigne un tant soit peu de la radicalité de leurs positions.

Pour le SI.EN il n'y a pas et n'y a jamais eu de vérité unique qui ressemblerait en fine à un dogmatisme fort éloigné de notre souci de rassembler le plus largement possible des inspecteurs dont les engagements ne sont pas toujours aussi clairs que ce que tu souhaiterais. Cette pluralité et le souci de maintenir un réel débat démocratique dans notre organisation est ce qui anime le Bureau National. J'espère que tu continueras à y trouver ton compte car tu sais bien que ton syndicat a toujours laissé une très large part d'expression à chacun de ses membres et qu'aujourd'hui comme toujours les colonnes de nos publications font largement état du courant de pensée que tu représentes.

Patrick ROUMAGNAC

Notre métier

Indemnité de circonscription

Décret N° 2009-469 du 23 avril 2009 modifiant le décret N° 2005-1753 du 30 décembre 2005 portant attribution d'une indemnité de circonscription aux inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret no 2005-1753 du 30 décembre 2005 portant attribution d'une indemnité de circonscription aux inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré,

Décrète:

Art. 1er. - L'article 2 du décret du 30 décembre 2005 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 2. - Le taux de référence de cette indemnité est fixé par arrêté des ministres chargés de l'éducation nationale, de la fonction publique et du budget.

Le montant annuel de l'indemnité allouée à chacun des bénéficiaires mentionnés à l'article 1er est modulé en fonction des missions exercées et de la manière de servir. Il ne peut dépasser la valeur du taux de référence majorée de 40 %."

Art. 2. - Le présent décret entre en vigueur le 1er septembre 2008.

Art. 3. - Le ministre de l'éducation nationale, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 23 avril 2009
FRANÇOIS FILLON

Arrêté du 23 avril 2009 fixant le taux de référence annuel de l'indemnité de circonscription allouée aux inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,

Vu le décret N° 2005-1753 du 30 décembre 2005 portant attribution d'une indemnité de circonscription aux inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré, modifié par le décret N° 2009-469 du 23 avril 2009,

Arrêtent :

Art. 1er. - Le taux de référence annuel de l'indemnité de circonscription prévue à l'article 1er du décret du 30 décembre 2005 susvisé est fixé à 2400,00€

Art. 2. - L'arrêté du 30 décembre 2005 fixant le taux annuel de l'indemnité de circonscription allouée aux inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré est abrogé.

Art. 3. - Le présent arrêté prend effet à compter du 1er septembre 2008 et sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 23 avril 2009
Le ministre de l'éducation nationale,
XAVIER DARCOS

Revalorisation de l'indemnité de circonscription

Le ministère de l'Education nationale a communiqué aux trésoriers généraux le nouveau taux plancher de l'indemnité de circonscription, ce qui doit enfin permettre un versement de la part fixe de l'indemnité sur la paye de mai...

Dans le cadre de l'accord intervenu entre le SI.EN-UNSA Education et le Ministre de l'Education nationale, il était prévu une revalorisation de l'indemnité de circonscription. Le décret et son arrêté ont été publiés le 23 avril. Le nouveau montant du taux de référence a été fixé à 2400 euros à compter du 1er septembre 2008 ; il était préalablement fixé à 1 375,60 euros (arrêté du 30 décembre 2005).

L'augmentation mensuelle assurée à chacun est donc de 85,37 euros. Nous devrions donc percevoir 85,73 euros x 9 mois sur la paye de mai (soit 768,30 euros, dont seront déduites les charges liées aux retenues fiscales diverses).

Il a été prévu par le ministère une seconde part modulable de revalorisation. Son montant maximal annuel est évoqué dans le cadre du décret du 23 avril ; il représente 40% du taux

de référence, soit 960 euros. Si le décret ne va pas plus loin en matière de précision, il convient de revenir aux termes de l'accord passé pour préciser les choses.

Il était tout d'abord indiqué que ce sont au maximum 15% des IEN CCPD de l'académie qui sont susceptibles de percevoir cette indemnité maximale. Par ailleurs 50% d'entre eux sont assurés de toucher une part modulable comprise entre 20% et 40% du taux de référence (soit entre 480 et 960 euros par an, ou entre 40 et 80 euros par mois).

Nous ne reviendrons pas ici sur les nombreux arguments qui nous opposent au ministère quant au principe même de cette modulation ; nous avons fait entendre notre hostilité, mais n'avons pu obtenir autre chose que des garanties visant à limiter l'impact de cette mesure eu égard aux contraintes fixées par la Fonction Publique et Bercy...

La question de la gestion de cette part modulable figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion des recteurs au ministère de l'Éducation nationale, le 8 juin 2009. Il sera bien entendu rappelé que les deux critères de mo-

dulation concernent la nature des fonctions occupées et la manière de servir... Les représentants du SI.EN ont souligné le caractère hautement discutable de ces éléments, tant au niveau national auprès de la DE et du Cabinet du ministre que dans le cadre des CAPA auprès des recteurs. Dans le contexte de la décentralisation, nous recommandons aux représentants académiques du SI.EN d'insister auprès des recteurs pour que l'amplitude de la modulation appliquée soit la plus faible possible. Il est aussi essentiel d'assurer plus grande transparence dans la gestion de cette modulation et nous publierons ultérieurement les résultats nationaux d'une enquête en ce domaine. Précisons enfin que cette revalorisation représente pour nous une faible part de ce que nous espérons et revendiquons. Il n'en demeure pas moins que mieux vaut à notre sens une faible part que rien du tout ! Les quelques 125 euros supplémentaires par mois que devraient percevoir en moyenne les IEN seront les bienvenus et ne font à notre sens que préfigurer ce que nous pourrions obtenir en maintenant nos exigences syndicales et notre pugnacité...

26 mai 2009

Notre métier

Nos remboursements de frais au fil des années...

Il y a longtemps que chacun sent confusément que ses conditions de travail se dégradent et qu'en particulier les remboursements ne sont plus à la hauteur des frais engagés.

Une petite analyse comparative sur les 10 à 20 ans qui viennent de s'écouler montre assez clairement que c'est effectivement le cas pour l'hébergement, pour la restauration et surtout pour les frais de déplacement. Et il est intéressant d'étudier non seulement l'évolution des bases de remboursement mais aussi la traduction qui en est faite localement.

1. Hébergement

2 indicateurs peuvent être pris en compte lorsqu'on regarde l'indice INSEE pour les années 1990, 1998 et 2008 pour ce qui concerne l'hébergement à l'hôtel.

L'augmentation du coût s'établit en effet à 91% entre 1990 et 2008 et elle est encore de 46% entre 1998 et 2008.

Si l'on considère maintenant la nuitée en hôtel 2 étoiles, la moyenne se situait à 43 € en 1999 pour passer à 64,50 € en 2008 soit une augmentation de 50%.

Dans le même temps, la base de remboursement de la nuitée en province était de 34,60 € en 1999 pour être fixée à 45 € en 2008 soit 30% de mieux. Moins de 9 € d'écart il y a 10 ans, 20 € d'écart aujourd'hui. Ce qui était vaguement supportable naguère l'est beaucoup moins dans la mesure où il devient quasiment impossible de trouver actuellement un hôtel à 45 € sauf si le tarif a été négocié par le rectorat, ce qui relève de ses prérogatives.

2. Restauration

La même comparaison des indices INSEE montre une augmentation moyenne de la restauration qui s'élève à 60% de 1990 à 2008 et 28% de 1998 à 2008.

Dans le même temps, la base de remboursement des repas est passée de 12,50 € à 15,20 €, soit 21%.

Un décalage donc, mais plus raisonnable.

3. Frais de déplacement

C'est ici que les crispations sont les plus fortes et les comparaisons qui suivent montrent qu'elles ne relèvent pas d'un simple ressenti mais sont largement objectivables.

Je ne reviendrai pas sur le différentiel qui existe entre la base des services fiscaux et les tarifs applicables dans la fonction publique.

En prenant par exemple un véhicule de 6CV fiscaux effectuant 5000 km par an, la base de remboursement des services fiscaux était en effet de 0,45 € au km en 1997 pour passer à 0,49 € en 2003, puis à 0,53 € en 2007. Le tarif kilométrique de la fonction publique, quant à lui, est passé dans le même temps de 0,27 € en 97 à 0,31 € en 2001 pour arriver à 0,39 € en 2008.

D. Gauchon a montré, il y a quelque temps, ce que nous perdions chaque année dans ce décalage entre la base qui était retenue pour les fonctionnaires de l'Education nationale et ce que les services fiscaux prennent en compte dans le cadre des frais réels. Son article et les tableaux correspondants sont sur le site du SI-EN mais un simple calcul pour la situation actuelle donne un déficit de 700 €.

On voit bien déjà que les comparaisons dans le temps sont loin de rattraper ce décalage. Et si l'on veut reprendre un peu les indices INSEE, on constate que le coût d'utilisation du véhicule personnel a augmenté de 45% entre 1998 et 2008, que dans le même temps le prix du carburant a augmenté de 73% et que celui du gasoil a été multiplié par deux.

4. Dans le département du Nord

Je ne peux ici que prendre l'exemple du département du Nord, mais j'invite les collègues à revoir dans le détail l'historique de leurs frais de déplacement.

Premier constat, sans appel : l'enveloppe donnée aux circonscriptions du département a été diminuée de 22,6% entre 2002 et 2009 ! En restant sur la base des 5000 km attribués en 97 à raison de 0,27 € au km, une diminution de 22,6 % de l'enveloppe globale sur une base de 0,39 € nous amène à un total de 2679 km, soit 2300 km de moins.

Deuxième constat, autrement surprenant et ignoré de beaucoup de collègues : le calcul de répartition des enveloppes de circonscription - établi dans un groupe de concertation il y a quelques années - prenait en compte d'une part la superficie de la circonscription, d'autre part la

distance entre le siège de l'inspection et l'inspection académique, avec un accord sur une moyenne pour l'IEEN de 10 déplacements annuels à l'inspection académique, ce qui nous semblait raisonnable. Que nous permet, en effet, de découvrir une lecture attentive du tableau de calcul très complet du secrétaire général de l'inspection académique ? C'est que ces déplacements ne se comptent que pour l'aller, le retour se faisant peut-être à pied ou plus sûrement à la charge de l'IEEN. Autrement dit, ce ne sont pas 10 déplacements mais 5 qui sont comptabilisés pour l'IEEN.

Même si les bases de calcul sont différentes d'un département à l'autre, je serais surpris que l'on ne retrouve pas des disparités et des bizarreries de ce type.

Lorsqu'on interpelle les membres du cabinet du ministère de l'Education Nationale ou le Directeur de l'Encadrement sur ces problèmes de frais de déplacement, ils se montrent compatissants et nous promettent d'intervenir. Mais ils mettent en avant les augmentations des tarifs kilométriques. Force est de constater que les traductions locales ne vont guère dans le même sens.

5. Indemnité forfaitaire de tournée dite des «110 journées»

Un mot enfin sur l'indemnité versée aux IEN du 1er degré dite «indemnité des 110 journées» et qui renvoie à un décret de 1954.

Les références sont difficiles à trouver puisque cette «indemnité forfaitaire de déplacement» apparaît dans un décret du 28 mai 1990 traduit dans les faits en 1994. Fixée à 192 F par jour à cette époque, c'est-à-dire à 21120 F par an, soit 3219,50 €, elle était encore à ce taux en 99 et elle est rigoureusement identique aujourd'hui. Elle a simplement été intégrée dans la fiche de paie, ce qui supprime les retards pénibles que nous devons dénoncer régulièrement. Notons toutefois que la notion d'indemnité forfaitaire de déplacement est identifiée dans l'arrêté du 1er juillet 99 mais qu'elle disparaît très curieusement dans celui du 20 septembre 2001. Nous continuons donc d'être indemnisés sur la base d'un article qui n'a jamais été abrogé mais qui n'existe plus. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'elle n'ait pas été augmentée. Pas étonnant non plus que pour des «raisons comptables», il n'ait pas été possible de globaliser cette indemnité avec l'ICA et l'indemnité de circonscription. Il n'empêche qu'il serait certainement opportun de la remettre sur le chantier pour la faire évoluer par rapport au coût de la vie.

6. Conclusion

Si les questions indicielles et indemnitaires sont régulièrement évoquées dans nos discussions avec le ministère, celle du simple remboursement des frais engagés l'est plus occasionnellement car son amélioration nous est présentée comme indépendante de la volonté de nos interlocuteurs. C'est pourtant une question rappelée très souvent par l'ensemble des inspecteurs, qu'ils soient du premier ou du second degré, et c'est un des facteurs qui donne le sentiment d'une dégradation des conditions de travail.

Et lorsque des IEN obtiennent du recteur, grâce à une détermination unanime, la réservation et la prise en charge totale des frais engagés pour un séminaire auquel ils sont convoqués par le ministre, il ne s'agit pas de victoire, mais simplement d'un juste remboursement.

Lorsqu'un cadre d'une entreprise privée se déplace pour les besoins du service, les réservations d'hôtel sont faites, il voyage en première ou il dispose d'un véhicule de fonction ou de location et ses frais de repas, dans la mesure où ils sont raisonnables, lui sont remboursés intégralement.

Lorsqu'un cadre de l'Education nationale se déplace pour les besoins du service, il doit demander l'autorisation d'utiliser son véhicule personnel pour lequel il sera remboursé à un taux largement inférieur à celui attribué par les impôts, il ne pourra voyager qu'en seconde classe, il lui faudra démarcher beaucoup pour trouver un hôtel lui offrant la nuit et le petit-déjeuner à 45 €, et il devra manger sobrement.

Qui a dit que les fonctionnaires étaient des nantis ?

M. Volckcrick

Vie syndicale

Bureau national des 12 et 13 mars 2009 : compte rendu

Créations de poste dans le premier degré

Le Bureau réaffirme son désaccord sur le fond et la forme. Ces créations doivent correspondre à des circonscriptions clairement identifiées et dotées de moyens de fonctionnement adéquats. Il dénonce la méthode utilisée en contradiction flagrante avec le relevé de conclusions et le protocole d'accord qui induisaient un processus de concertation censé respecter la logique de dialogue social.

Il souhaite que des directives précises concernant la tenue des CAPA soient adressées aux responsables académiques et que leur soit faite la demande de faire remonter auprès du national les fiches de poste élaborées par les recteurs dans les académies.

Le Bureau restera extrêmement vigilant quant à l'évolution de ce dossier car il est susceptible de comporter des éléments nouveaux sur les missions des inspecteurs du premier degré. Nous ne sommes pas dupes des conséquences à moyen terme que ces créations hors circonscription pourraient porter en elles.

Mis devant le fait accompli, nos commissaires paritaires sont mandatés pour que soit respecté l'intérêt de chaque inspecteur et que la CAPN puisse être confortée dans ses prérogatives.

Bilan des postes second degré

Le SI.EN a demandé au ministère d'élaborer un bilan spécialité par spécialité des postes dans chaque académie. La situation est parfois confuse, la connaissance par la Direction de l'Encadrement des situations exactes parfois imprécise. Des transformations de poste sont réalisées dans les académies sans que pour autant on en perçoive la logique et la légitimité. Dans cette perspective, le circuit de l'information entre les différentes directions du ministère ne semble pas toujours efficace en matière d'échanges.

Le Bureau souscrit à la nécessité de cette mise à plat en demandant une réponse rapide du ministère afin de disposer de toutes les informations utiles en ce domaine pour le mouvement 2009.

Les éléments de critère relatifs au mouvement

Les commissaires paritaires sont mandatés pour défendre la position suivante lors des affectations dans le cadre du mouvement :

critère N°1 : ancienneté dans les fonctions d'inspecteur ;

critère N°2 : ancienneté de fonction sur le poste actuel.

Ces critères sont efficaces à partir de la règle des trois ans sur un poste mais non applicables par rapport à d'autres liés à une situation particulière (rapprochement de conjoint par exemple).

Si le ministère souhaite mettre en avant le principe de mobilité des inspecteurs, il lui appartient alors de réfléchir aux moyens nécessaires qu'il conviendrait de réunir pour qu'elle se réalise dans de bonnes conditions.

Rencontre avec le SNPI-FSU

1) La possibilité d'un communiqué sobre et court commun sur les évaluations CM2 est débattue et arrêtée. Il est convenu que le SI.EN rédigera un premier jet qu'il transmettra au SNPI.

Les analyses des uns et des autres sont convergentes : volonté pour le ministère d'afficher un score de remontée des résultats ; refus de transformer de quelque façon les résultats ou encore de les saisir quand ils sont transmis par les écoles sous forme « papier ». Le SI.EN précise qu'il est intervenu auprès du ministère et qu'il a obtenu l'assurance que des consignes seraient données pour qu'aucune pression de ce type ne soit exercée sur les IEN.

Dans la discussion, le SNPI se montre prêt à soutenir les DSDEN. Le SI.EN se demande sur quoi, étant donné qu'il n'y a pas matière à le faire. Le SI.EN ne soutiendra que les IA en « résistance » !

2) L'échange sur la gestion de la création des 130 postes ne débouche sur aucun communiqué commun.

Il pourra y avoir, quand cela s'avère possible, c'est-à-dire rarement, une déclaration commune aux deux syndicats en CAPA.

Le SNPI conteste le fait que les CAPA sont amenées à donner leur avis sur les nominations proposées sur ces postes. Il est très attaché à l'application de la loi et dit que seule la CAPN est reconnue compétente en matière d'avis sur les nominations.

Le SI.EN a écrit au ministre une lettre dans laquelle il rappelle que ces créations n'ont pas été concertées en amont ; qu'elles n'allègent pas la charge de travail des IEN en poste du fait de leur aspect déterritorialisé. Le SI.EN y a réaffirmé son attachement au rôle de la CAPN, l'information pouvant, à l'inverse de ce qui est prévu, être donnée aux CAPA.

3) Sur les indemnités et leur modulation le SI.EN rappelle qu'il a expressément demandé que ce point fasse l'objet d'une inscription à l'ordre du jour des CAPA prévues d'ici le 23 mars destinées à recueillir l'avis sur les nominations des 130 postes. Le SI.EN demande que les informations données en CAPA sur la modulation des indemnités remontent à la CAPN où il sera aisé de montrer l'ineptie du système de répartition prévu.

Le SNPI ne dit rien sur ce point.

Le point de divergence, outre le soutien aux DSDEN, que nous avons pu constater porte sur le rôle des CAPA : le SNPI envisageant que le MEN joue le niveau local contre le national.

A remarquer aussi que le SNPI pense que le MEN joue la « décredibilisation » du SI.EN aux yeux de la profession et la neutralisation du SNPI quand le ministère discute avec l'un et ignore l'autre. Le SI.EN maintient très clairement que son action relative à la défense des intérêts des inspecteurs, comme à la promotion d'un service éducatif plus juste et plus efficace, nécessite des échanges réguliers avec le MEN, échanges qu'il poursuivra même s'il déplore l'absence du SNPI à la table de travail.

Décentralisation

La remise d'un rapport au Président de la République par le Comité pour la réforme des collectivités locales marque pour nous la nécessaire amorce d'une réflexion. En nous y impliquant nous voulons éviter l'effet de surprise car à s'abstenir de toute proposition on peut imaginer qu'à un moment donné les choses se feront sans nous.

Le problème de la décentralisation a connu deux vagues. Elles ont été absorbées et on est sur le point de s'attaquer à la troisième étape. Cette dernière semble marquée par trois objectifs économiques :

- comment concevoir moins d'État ?

- Comment alléger la strate départementale ?

- Comment imaginer un pilotage plus clair au service du public ?

On peut être favorable à cette simplification puisqu'elle cherche à garantir l'égalité des citoyens devant le service public mais il ne faut pas être naïf car l'on sait aussi que cette réforme du fonctionnement administratif de l'État, répondant avant tout à une recherche de rationalité des coûts, va introduire des disparités fortes dans l'hexagone.

Le rapport Balladur n'est qu'un rapport comme le prouvent les termes de son accueil par son commanditaire. Il peut en revanche avoir des incidences importantes. Il ne concerne pas directement les IEN mais comme tout fonctionnaire il nous implique naturellement.

S'agissant du domaine qui est le nôtre, il faut s'attendre à ce que les collectivités dites « payeuses » voient croître le volume de leurs responsabilités. Les personnels administratifs dont nous faisons partie peuvent craindre d'être touchés.

Enseignement du premier degré

Création de 130 postes

Monsieur le Ministre,
Cent trente emplois d'inspecteur de l'Education nationale viennent d'être créés et mon organisation devrait se réjouir d'une telle mesure, pourtant je dois vous signaler plusieurs points qui posent problème dans la démarche ayant débouché sur ces créations.

Tout d'abord il n'y a eu aucune information préalable à sa mise en oeuvre, hormis quelques rumeurs.

Ce procédé a de quoi nous choquer alors que nous nous sommes engagés avec vous dans la signature d'un relevé de conclusions qui faisait ressortir le principe de rencontres régulières et d'échanges sur les objectifs identifiés dans ce protocole d'accord (cf. en particulier le point 5 évoquant l'évolution des circonscriptions).

Des discussions en amont nous auraient permis de mettre en avant deux difficultés : ce sont prioritairement des postes territoriaux permettant d'améliorer les conditions de travail des inspecteurs dont nous avons besoin aujourd'hui et non d'inspecteurs chargés de mission, d'autre part les constats de terrain montrent qu'il n'y a eu aucune concertation préalable des inspecteurs en exercice avant que ne soit arrêtée par les recteurs la nature des postes implantés.

Par ailleurs, même si nous admettons la nécessité de prévoir une démarche spécifique pour l'attribution de ces postes, nous nous élevons vivement contre l'allégation selon laquelle « l'affectation de ces inspecteurs sera réalisée en dehors du mouvement national des IEN en raison du caractère spécifique de leur mission qui s'inscrit dans la durée ». A notre avis c'est précisément parce que ces postes s'inscrivent dans la durée que la nomination des candidats doit respecter la transparence des processus paritaires de la CAPN compétente pour le mouvement des IEN titulaires.

Nous demandons donc, d'une part, que soit réaffirmé le rôle de la CAPN en matière de nomination sur ces postes et, d'autre part, que soient créées, le plus rapidement possible, de véritables circonscriptions qui permettront de rendre plus compatible la charge de travail des inspecteurs avec la réalisation des objectifs qualitatifs fixés dans le protocole que vous avez signé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon attachement sans faille à un système éducatif plus juste et plus efficace.

P. ROUMAGNAC

Lors des séminaires de 2006 regroupant les IEN du premier degré, le ministre de l'Education nationale a été applaudi pour plusieurs raisons, en particulier pour l'annonce de l'augmentation significative du nombre de postes d'IEN.

Nous y avons vu en effet une amélioration de nos conditions de travail. Nous avons cru que cela impliquait une augmentation du nombre de circonscriptions et par conséquent une réduction de leur taille.

Le nombre de reçus au concours a été effectivement augmenté et tout dernièrement le ministre a annoncé la création de 130 postes d'IEN du premier degré.

Cela ne pouvait que nous satisfaire.

Le problème est que ces 130 postes ne sont pas 130 créations de circonscription qui auraient supposé un redécoupage, des locaux, des secrétariats et des conseillers pédagogiques.

Ce sont 130 collègues, volontaires plus ou moins incités à accepter ces postes sans moyens supplémentaires et avec des missions pour le moins nébuleuses.

L'avenir nous dira en quoi ces collègues auront contribué à la réussite des élèves...

M. VOLCKCRICK

Organisation du temps scolaire

La souplesse des aménagements est nécessaire pour mieux répondre aux besoins des élèves.

La question des rythmes scolaires est de celles qui se plient mal à une réponse univoque. Elle est souvent résolue dans le cadre d'un compromis entre les intérêts des adultes impliqués dans la communauté éducative, lesquels justifient parfois leur positionnement en mettant l'enfant en avant, celui-ci apparaissant le plus souvent comme un alibi que comme la source légitime de motivation des évolutions proposées en matière d'organisation du temps scolaire.

A cet égard, la suppression de l'enseignement le samedi matin n'a pas fait exception : une norme partagée s'est imposée et a eu pour conséquence une « harmonisation » des horaires scolaires qui n'a guère laissé d'espace aux initiatives locales.

Il faut pourtant observer que l'organisation de l'enseignement sur quatre journées de six heures n'apparaît pas toujours comme une solution adéquate. Sans même s'appuyer sur des travaux de chrono-biologistes aux conclusions encore assez instables, il est incontestable que de nombreux enseignants et parents observent des difficultés d'apprentissage susceptibles d'être attribuées, au moins partiellement, à l'organisation du temps scolaire.

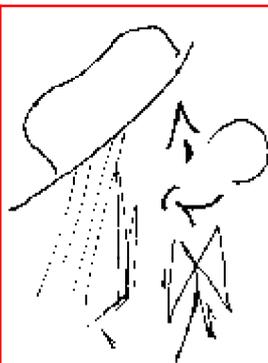
Il ne faut pas non plus négliger que le ministre de l'Education nationale lui-même s'est déclaré assez réservé sur la pertinence de ce modèle dominant, qu'il a rappelé à plusieurs reprises que la loi laissait toute possibilité de recherche d'aménagements mieux adaptés aux contraintes variables au sein du territoire.

En cette affaire, le SI.EN-UNSA Education affirme que c'est l'intérêt des enfants qui doit systématiquement guider les choix des équipes éducatives et qu'il convient que ces dernières disposent de la plus grande capacité à innover, dans le respect des textes réglementaires qui sont au bout du compte assez souples, afin que des initiatives locales puissent se développer.

Nous considérons surtout que l'organisation générale de la semaine scolaire ne doit pas masquer le problème majeur que constitue la répartition des activités au fil de la journée. Celle-ci est en effet un déterminant puissant de la possibilité qu'auront, ou non, les élèves d'être réellement acteurs de leurs apprentissages.

Le passage d'une organisation subie du temps scolaire à la véritable construction par les partenaires impliqués (parents, enseignants, collectivités) d'une stratégie éducative adaptée nécessite une évaluation objective et dynamique de cette dernière, ce qui s'inscrit parfaitement dans les missions statutaires des inspecteurs de l'Education nationale qui ont été réaffirmées dans le cadre du protocole d'accord que notre syndicat a signé avec le ministre.

P. ROUMAGNAC



- Evaluer,
c'est pas de la tarte !

Sauf quand le niveau
est latin ...

Alto

Enseignement du premier degré

Jardins d'éveil : danger !

La secrétaire d'État à la Famille, Nadine Morano, annonce son intention d'expérimenter les jardins d'éveil pour les enfants de 2 - 3 ans à la rentrée 2009.

Ces jardins pourront être intégrés dans les écoles maternelles, ils seront financés par la CAF, les collectivités locales, les parents en fonction de leurs revenus et, éventuellement, les entreprises.

Recommandées dans un rapport public par deux sénateurs UMP, Monique Papon et Pierre Martin, la suppression progressive de la scolarisation à 2 ans et la création de jardins d'éveil semblent vouloir se concrétiser très vite.

Il n'empêche que derrière l'argument de la prise en considération des rythmes et «*la possibilité d'un développement harmonieux, au sein de structures adaptées*» pour des enfants trop jeunes pour l'école maternelle, on crée une structure non pas «*à mi-chemin entre la crèche et l'école*» mais au sein de l'école maternelle, avec un encadrement peu qualifié et un taux d'encadrement équivalent à la situation actuelle puisqu'on trouve partout dans les classes de 2 ans une enseignante et une ATSEM pour 25 à 30 élèves.

Dernier danger et non des moindres, c'est la communauté éducative qui dirait si l'enfant de 3 ans est capable d'entrer ou non à l'école maternelle.

La scolarisation des enfants de 2 ans a longtemps constitué une variable d'ajustement dans la gestion de la carte scolaire et on sait qu'elle a permis pendant un temps de limiter les suppressions de postes. La politique rigoureuse de réduction des personnels de l'Éducation nationale mettra à coup sûr un terme à cette scolarisation précoce, peut-être en attendant la transformation pure et simple de l'école maternelle en jardin d'enfants...

M. Volckcrick



Scolarisation des enfants handicapés

Il revient à l'État de prendre les mesures et de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour que le droit à l'éducation et l'obligation scolaire aient un caractère effectif pour les enfants handicapés.

Le Conseil d'État juge que les difficultés particulières que rencontrent les enfants handicapés ne les privent pas du droit à l'éducation, qui est garanti à chacun quelles que soient les différences de situation, et ne font pas obstacle au respect de l'obligation scolaire, qui s'applique à tous. Une carence de l'État dans ce domaine peut constituer une faute dont les conséquences peuvent être réparées financièrement.

L'article L. 111-1 du code de l'éducation prévoit que le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de permettre, notamment, de développer sa personnalité, de s'insérer dans la vie sociale et d'exercer sa citoyenneté, tandis que d'autres articles du même code obligent l'État à prendre en charge les dépenses d'enseignement et de première formation professionnelle des enfants et adolescents handicapés, en les

accueillant soit dans des classes ordinaires, soit dans des établissements disposant d'un personnel qualifié ou de services spécialisés. Des parents d'un enfant handicapé avaient considéré que ces obligations légales avaient été méconnues, leur enfant n'ayant pas eu accès à un institut médico-éducatif à partir de la rentrée 2003. Ils avaient alors recherché la responsabilité de l'État en raison de l'absence de scolarisation de cet enfant. Leur demande avait été rejetée en appel par la cour administrative d'appel.

Le Conseil d'État annule cette décision. Il incombe ainsi à l'État, au titre de sa mission d'organisation générale du service public de l'éducation, de prendre l'ensemble des mesures et de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour que le droit à l'éducation et l'obligation scolaire aient, pour les enfants handicapés, un caractère effectif. Si tel n'est pas le cas, la carence de l'État constitue une faute de nature à engager sa responsabilité. L'administration ne peut pas, pour se soustraire à cette responsabilité, mettre en avant l'insuffisance des struc-

tures d'accueil existantes ou le fait que des allocations sont allouées aux parents d'enfants handicapés.

Le Conseil d'État annule en conséquence l'arrêt ayant rejeté la demande des parents, la cour s'étant bornée à relever que l'administration n'avait qu'une obligation de moyens, définie comme celle de faire toutes les diligences nécessaires.

Si cette décision pose le principe de la responsabilité de l'État en cas de carence de scolarisation d'enfants handicapés, elle ne détermine pas pour autant les modalités de la réparation des préjudices entraînés par une carence de l'État. L'affaire a en effet été renvoyée à la cour administrative d'appel, à qui revient la mission de déterminer ces préjudices.

Conseil d'État, 8 avril 2009

Enseignement du second degré

Réunion du 11 mars 2009

Quelques réflexions des membres du Bureau National du second degré à propos des négociations en cours sur la définition des missions des corps d'inspection et le déroulement des carrières.

1) Modulation de l'ICA

Il est souhaitable que dans chaque académie la question des critères retenus pour la modulation de l'ICA soit abordée au cours d'une audience ou soit évoquée en CAPA.

Cette démarche permettra de clarifier les pratiques qui semblent s'engager très diversement.

Dans la perspective de ces rencontres, nous soumettons à votre appréciation les questions suivantes :

- la modulation doit-elle dépendre de la nature des missions ? Sur la base de quel critère peut-on affirmer qu'une mission serait plus sensible qu'une autre ? Ne pourrait-on proposer des critères plus objectifs comme par exemple la taille des équipes et des territoires, le poids des filières ...

A terme, ces réflexions mutualisées au niveau national pourraient aboutir à la mise en place d'une harmonisation sans ambiguïté, favorable au travail collectif des inspecteurs.

Dans le cadre de la réécriture du décret de 1990, nous serons particulièrement attentifs aux questions suivantes.

2) L'évaluation des inspecteurs et la place de l'inspection générale

L'évaluation individuelle se fonde sur la lettre de mission

- quelle périodicité ?
- quel support ?

- suivant quelles modalités ? Quelle place doit prendre l'inspection générale dans cette évaluation ? Nous considérons que l'inspection générale contribue à légitimer notre expertise disciplinaire et à assurer une cohérence nationale dans la mise en œuvre de la formation pour une égalité des chances des élèves sur l'ensemble du territoire. L'évaluation par l'inspection générale nous semble devoir être maintenue malgré la suppression prévue de la clause de mobilité.

3) Les missions

- Il convient d'affirmer notre mission d'expertise, auprès des EPLE, dans l'accompagnement des équipes, de l'ingénierie de formation à l'ingénierie pédagogique et au suivi et à l'évaluation.

La réflexion sur la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle aurait pu bénéficier utilement de notre expertise reconnue !

- La mission de formation des inspecteurs : quel devenir (en relation avec les nouveaux modes de recrutement et de formation des enseignants) ? Dans cette perspective, ne risquons-nous pas d'être appelés à assumer les fonctions de l'IUFM ?

- Réforme de la formation des cadres : quelles garanties d'une homogénéité de la qualification des inspecteurs à l'échelle du territoire ?

Enquête sur les réformes et le positionnement des inspecteurs

Notre système éducatif se trouve traversé depuis quelques années par des critiques plus ou moins fondées et plus ou moins virulentes. Par ailleurs il se trouve confronté à un train de réformes élaborées le plus souvent dans la précipitation.

Le SI.EN a signé un protocole de discussion avec le Ministre de l'Education nationale et il participe au sein de la fédération UNSA-Education à un certain nombre de groupes de travail mis en place par le ministère pour définir les orientations à venir.

Pour préparer les élections professionnelles de décembre et surtout pour lancer des thèmes de réflexion qui déboucheront sur des motions pour le congrès qui aura lieu en mai 2010, le Bureau National du SI.EN a décidé

de lancer une grande enquête portant sur les orientations et les décisions ministérielles ainsi que sur notre action syndicale auprès de tous ses adhérents et des sympathisants.

Les rubriques et les items retenus cherchent à respecter tout à la fois la diversité de nos missions et nos points communs.

Toutes les questions n'ont pas à être renseignées systématiquement et les cadres prévus permettent une expression que nous souhaitons la plus libre possible.

Cette enquête vous est adressée directement et même si elle fait l'objet d'un débat en réunion départementale, académique ou de secteur, il est impératif que chacun la renseigne en ligne.

Nous avons fixé le délai au 2 juillet pour qu'une première exploitation puisse apparaître dans le bulletin de rentrée. En tout état de cause l'enquête sera clôturée le 2 septembre 2009.

Les non-syndiqués auront la possibilité de demander à remplir cette enquête que nous traiterons séparément.

Nous souhaitons vivement que chacun, inspecteur du premier ou du second degré, actif ou retraité, puisse apporter sa contribution à cette démarche novatrice du Bureau National.

Patrick Roumagnac,
Secrétaire général du SI.EN

A titre d'exemples, quelques questions qui vous sont posées

I. Animation - formation

Que pensez-vous des nouveaux programmes de l'école primaire ?

Que pensez-vous du socle de connaissances et de compétences ?

Que pensez-vous de la mise en œuvre des programmes de 2002 dans les classes ?

Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, que pensez-vous de la réforme du baccalauréat ?

Comment envisagez-vous la démarche éducative de l'orientation ?

Que pensez-vous de la façon dont se déroule actuellement la formation continue des enseignants ?

II. Inspection - évaluation

Quelles seraient les solutions pour améliorer encore les performances des élèves ?

Pensez-vous que les inspecteurs puissent procéder à l'évaluation des établissements ?

Quel rôle pensez-vous pouvoir jouer dans la gestion de la difficulté scolaire à l'école, au collège, au lycée ?

III. Pilotage - expertise

Quelle unité de territoire vous paraît la plus pertinente dans le premier degré ?

Quel rôle les inspecteurs peuvent jouer en regard de l'autonomie accordée aux établissements ?

IV. Corporatif

Quels éléments devrait-on trouver dans la lettre de mission d'un inspecteur ?

Que pensez-vous de vos conditions matérielles d'exercice ?

Quelles mesures prioritaires attendez-vous en ce qui concerne la revalorisation des inspecteurs ?

En tant que retraité(e) et par rapport aux évolutions du système éducatif, vous estimez-vous suffisamment informé ?

En tant que retraité(e) les avancées corporatives vous paraissent-elles satisfaisantes ?

Formation et recrutement des enseignants : Courrier des fédérations UNSA-Education et SGEN-CFDT

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

La formation des enseignants est à la croisée des chemins. Compte tenu de l'urgence de la situation, la fédération des SGEN-CFDT et la fédération UNSA Éducation ont jugé nécessaire de vous interpeller solennellement.

Les organisations syndicales présentes lors de la concertation ont exprimé leur accord avec la nécessité, pour les futurs enseignants, de recevoir le grade de master (M2) avant d'être nommés fonctionnaires stagiaires. Or quatre questions risquent de mettre en péril un fragile équilibre : la place du concours ; la prise en compte, pour tous les enseignants, du «référentiel de compétences» ; la nécessité d'un cadrage national ; la situation des IUFM.

La place du concours, envisagée en cours de deuxième année de master (M2) pose un triple-problème :

- elle risque de conduire dans l'impasse cinq étudiants sur six engagés dans un master «enseignement» qui n'auraient aucune perspective d'emploi. L'argument visant à évoquer des «masters larges» paraît vain, tant il est évident que la dimension professionnelle sera nécessairement très prégnante.;

- pour des raisons d'organisation, elle conduirait à la «cannibalisation» des autres masters qui pourraient purement et simplement disparaître. La situation serait notamment catastrophique à court terme en lettres et sciences humaines.

- Enfin, elle poserait des problèmes considérables en matière d'organisation de stages de terrain qui, de surcroît, devraient s'exercer «en responsabilité». Ce ne serait ni dans l'intérêt des étudiants ni dans celui des élèves.

Les deux fédérations (UNSA Éducation et SGEN-CFDT) ont proposé une autre solution, compatible avec l'esprit de la mastérisation : un concours organisé sur une année en glissement avec, en fin de M1, une admissibilité calibrée et, à l'issue du M2, les épreuves définitives d'admission.

Cette proposition permettrait, au travers de ce que nous avons nommé une «organisation des masters en râteau» (forte dimension disciplinaire en M1 avec une initiation à la recherche, spécialisations plus variées en M2 dans le cadre de masters «unifiés», professionnels ou de recherche), de prendre en compte la situation des étudiants non admissibles ne souhaitant pas refaire une année supplémentaire de préparation aux concours.

La question du «référentiel unique de compétences», élément de l'unicité du métier enseignant est une question majeure. Enseigner est un métier qui nécessite tout à la fois la maîtrise des connaissances et compétences que requiert l'enseignement de la ou des disciplines, mais aussi la connaissance du milieu professionnel dans lequel exercent les enseignants. La première compétence requise des enseignants est qu'ils agissent en fonctionnaires de l'État, avec les droits mais aussi les obligations que cela implique.

Cette dimension doit être présente et implique, pour l'ensemble des concours, une épreuve de connaissance générale du système éducatif. La demande d'un cadrage national, co-piloté par vos deux ministères a fait l'objet d'un accord large des organisations présentes à la concertation. Ce cadrage doit servir à la fois à définir le contenu attendu des nouveaux masters, à guider la place de chaque composante dans leur mise en place, à expliciter les apprentissages requis et à établir une carte nationale des formations pour éviter que ne se créent des «déserts». Les deux fédérations UNSA Éducation et SGEN-CFDT demandent que, au-delà de déclarations d'intention, cette question soit traitée concrètement.

Sans remettre en cause l'autonomie des universités ou l'indépendance pédagogique des structures de formation (comme les actuels IUFM ou les UFR assurant des préparations aux concours), il faut veiller à la cohérence qu'imposent des concours à caractère national. Cette cohérence passe par deux éléments : une grille d'évaluation s'appuyant sur le référentiel unique de compétences et l'obligation d'une signature des maquettes à la fois par une composante professionnelle et une composante académique. Mais il faut aussi veiller à un équilibre géographique des préparations, y compris pour des raisons d'attractivité du vivier.

La question des stages de terrain est un élément important d'un tel cadrage. Poser les stagiaires comme des pions avant de les ramener en formation universitaire n'a guère de sens et ne donne guère de sens au stage, réduit à une expérience nécessairement limitée dans le temps.

Les deux fédérations SGEN-CFDT et UNSA Éducation préconisent donc la mise en oeuvre de stages co-préparés et co-évalués. Cela implique qu'un cahier des charges et un référentiel précis permettent de définir ce qui est attendu de l'Université, de l'établissement (ou des formateurs de terrain dans le premier degré) et des stagiaires. Ce serait là, à nos yeux, la meilleure manière de mettre en pratique le concept d'alternance professionnelle que nous appelons de nos vœux.

La situation des IUFM doit être regardée sans a priori idéologique. Ils représentent aujourd'hui un réseau de formateurs variés avec un maillage territorial sans équivalent et surtout des compétences en termes d'ingénierie de la formation des enseignants qu'il s'agit de valoriser.

La loi de 2005 sur l'éducation a rendu inévitables des évolutions qu'accentue la mastérisation. Nonobstant certains raisonnements aussi caricaturaux que saugrenus, les deux fédérations UNSA Éducation et SGEN-CFDT refusent le retour aux écoles normales de jadis.

Les deux fédérations SGEN-CFDT et UNSA Éducation demandent donc des incitations fortes pour que se développent les coopérations entre UFR des universités, intégratrices ou non, et les IUFM.

Il y a aujourd'hui des points-clés qui peuvent rendre impraticable la mastérisation en risquant au passage de transformer aussi bien la formation des enseignants que le second cycle universitaire en champs de ruines en raison de décisions précipitées, à l'impact insuffisamment mesuré quelles qu'aient été nos interventions. Il y a aussi le risque d'une coupure profonde, durable entre le monde universitaire et le ministère de l'Éducation nationale, au risque de faire durer des situations aussi improductives que conflictuelles.

La fédération UNSA Éducation et la fédération des SGEN-CFDT en appellent à votre sens des responsabilités. Il est nécessaire de différer l'examen - et à tout le moins la publication - de projets de décrets tant que n'auront pas été examinées de manière sereine les conclusions de la mission Marois-Filâtre qui doit pouvoir mener ses travaux jusqu'à son terme en toute sérénité.

C'est dans cet esprit que s'inscrivent les propositions de nos fédérations. Elles ne remettent pas en cause la mastérisation : elles la rendent possible.

Il vous appartient, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, de donner des signes rapides et décisifs à tous ceux qui pensent que la logique de négociation peut prévaloir encore. Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond attachement au service public d'éducation.

Patrick GONTHIER Secrétaire Général de la
fédération UNSA Éducation
Thierry CADART Secrétaire Général de la
fédération des SGEN-CFDT

Vie dans les académies

Académie de Lille

Voilà enfin le bulletin académique tant attendu ! Il est vrai qu'il fallait absolument réaffirmer l'identité de notre académie au plan syndical. Nous ne pouvions plus, en effet, nous contenter de râler dans notre 62 ou notre 59. L'union fait la force, dit-on. C'est plus que jamais vrai, à une époque où notre ministre, tel le père Ubu et son « crochet à phynances », démantèle l'école à grands coups de coupes sombres. On ne récitera pas de nouveau la litanie consternante de ce qui se passe actuellement, car cela pourrait nuire à notre moral, déjà bien en berne... RASED, carte scolaire, j'en passe et des pires...

Il nous faut plus que jamais serrer les coudes, montrer que notre syndicat, très largement majoritaire dans l'académie, répondra présent à chaque attaque, à chaque tentative d'intimidation.

Nous ne devons plus passer notre temps à réaffirmer notre loyauté à nos DSDEN et recteurs successifs. Serveurs de l'Etat, oui, serviles, non ! Il faut absolument que nous puissions travailler dans des conditions satisfaisantes. Nous sommes des initiateurs, des cadres, et pas des valets que l'on siffle pour mettre en place des réformes bâclées et non concertées.

Séminaire inter-académique de Nancy

Le séminaire de Nancy a donné lieu à de très nombreuses réactions des adhérents du SI.EN, partagées par les autres collègues non syndiqués chez nous.

Nous avons souhaité prendre le temps de la réflexion et de la consultation la plus large possible avant de vous adresser ce bilan.

L'un des rares points positifs mis en avant est celui de la réservation hôtelière organisée par les services rectoraux.

Cet aspect matériel non négligeable puisqu'il a répondu à une demande unanime des IEN, n'a pas réussi à masquer les carences du Séminaire, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme et dès l'entrée, l'accueil dans un établissement religieux a profondément choqué. Doit-on mettre en lien cette organisation avec une certaine conception de la laïcité, que nous ne partageons pas et qui donne de plus en plus de place à l'enseignement confessionnel ? Si la laïcité est source de tolérance, elle ne doit pas conduire à organiser pour des cadres de la fonction publique des actions de formation dans des lieux religieux. Le financement par le ministère de centres confessionnels est choquant.

Le premier repas, pris debout, sans table adaptée à la découpe des aliments proposés est symptomatique de la fragilité de l'organisation. Nous tenons compte des manifestations en université qui ont amené des changements de dernière minute mais parfois une annulation est préférable à une mauvaise réorganisation.

Académie de Poitiers

Objet: séminaire inter-académique de IEN

Madame la Rectrice,
Prenant acte des convocations qui commencent à nous parvenir pour le séminaire inter-académique de Rennes les 6 et 7 mai, et après avoir pris contact avec madame Doucet, citée en référence, pour l'interprétation à donner aux mentions relatives à l'hébergement et au déplacement, nous avons bien noté que :

- les déjeuners étaient réservés par vos services auprès de l'université de Rennes 1
- les dîners sont libres, et remboursés à hauteur de 15,25€
- les nuitées remboursées à 45 €
- le déplacement remboursé sur la base du tarif SNCF 2ème classe.

J'attire néanmoins votre attention sur les problèmes suivants :

- un nombre conséquent de mes collègues ne pourront pas être présents dans des horaires raisonnables sans faire le trajet la veille et sans prévoir l'hébergement sur place pour la nuit du 5 au 6 mai. - L'appel au covoiturage mentionné dans la convocation ne répond pas aux problèmes de déplacement des IEN de circonscriptions dispersées comme il en est d'un bon nombre dans notre académie.

Je conseille à nos collègues débutants de réfléchir avant de se précipiter sur des os à ronger fantasmagiques. Je leur conseille également de ne pas hésiter à consulter les anciens, actifs ou retraités, de s'informer. Se syndiquer n'est pas une prudence, c'est une nécessité. On peut ne pas toujours être d'accord avec les décisions du national, mais on doit toujours garder cette discipline qui fait notre force depuis tant d'années. Nous devons nous rencontrer, échanger, proposer.

C'est un des buts de ce bulletin. Notre équipe académique est à votre disposition pour quelque problème que ce soit. Nous répondrons toujours à l'appel d'un collègue dans l'ennui. Nous rencontrerons fréquemment le recteur et nos IA DSDEN car il nous faut exister, revendiquer, contribuer, par notre action et notre réflexion, à la bonne marche de l'Académie de Lille. Mais nous comptons sur vous, sur vos contributions à cette publication que vous recevrez quatre ou cinq fois par an. Qu'on se le dise, mais comme dit l'adage patoisant : « Un car qui wenne, y wenne longtemps! » (un attelage qui grince grince longtemps).

Jean-Robert GAGNEUIL, R.A.

Sur le fond, le ressenti est encore plus interpellant :

des informations descendantes, sans interaction possible avec les IEN présents. Les ateliers du vendredi, quand ils ont eu lieu, ont déçu. L'important semblait de préparer la table ronde de l'après-midi...

Un contenu parfois digne d'une formation de professeur d'école débutant.

Des informations qui arrivent avec une année de retard pour aider le travail en circonscription. La réflexion sur les programmes 2008 est largement entamée sur le terrain.

Les propos, liés au pilotage par les résultats aux évaluations, se sont souvent apparentés à des banalités.

Seules les interventions de madame BOUYSSSE et de monsieur QUERET ont été très appréciées.

Au final, ce qui nous inquiète, c'est le décalage entre la représentation de nos attentes par les intervenants et la réalité.

Les enjeux sont énormes : réussir une transformation radicale de l'Ecole dans ses rythmes, ses dispositifs, ses contenus pour améliorer le parcours et les résultats scolaires de chaque élève.

Pour atteindre les objectifs qui nous sont assignés, nous avons besoin d'un réel accompagnement, pas d'un affichage.

A. DOGIMONT - RD 59

- Il semble qu'à Rennes et dans les environs immédiats, aucun hôtel à moins de 45 € ne dispose à ce jour de chambre encore libre pour les dates du séminaire.

C'est pourquoi, au nom de mes collègues, je sollicite :

- une réservation globale de l'hébergement par le rectorat dans une logique analogue à celle retenue pour les déjeuners, de sorte que les IEN CCPD ne soient pas tenus de financer personnellement une partie conséquente des frais relatifs à cette convocation ;
- le remboursement de la nuitée du 5 mai pour les collègues se trouvant dans la nécessité d'arriver la veille en raison de l'horaire des trains ;
- que, le principe de covoiturage n'étant pas généralisable, les IEN soient défrayés au taux kilométrique appliqué dans le cadre habituel de leurs missions, tout particulièrement pour celles et ceux qui sont chargés de circonscriptions non regroupées.

En vous remerciant par avance pour les dispositions qui seront prises pour que les IEN CCPD puissent participer

à ce séminaire dans de bonnes conditions,

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

J.P. PICHAUT R.A.

Retraités

Un premier bilan

La réforme de 2003 s'étant progressivement mise en place, nous pouvons déjà tirer quelques enseignements après ces années d'application.

Le plus frappant réside dans l'individualisation grandissante des pensions. Cette considération montre à quel point la question des retraites non seulement nous concerne tous, mais interpelle encore plus directement les actifs.

Il est acquis aujourd'hui que le déroulement d'une même carrière ne conduira pas à la même pension. Les mécanismes de surcote (1er janvier 2004), de décote (1er janvier 2006) font varier le taux de remplacement. S'y ajoutent des paramètres liés à chaque situation familiale, au fait que l'on ait ou non travaillé dans le privé, que l'on ait eu ses enfants à telle date plutôt qu'à telle autre, que l'on ait acquis plus ou moins de points dans le régime additionnel (RAFP) mis en place le 1er janvier 2005.

Tous ces éléments discriminatoires mènent à des pensions radicalement différentes.

Peut-on en outre rappeler, pour stigmatiser cette disparité inqualifiable, la situation des collègues les plus anciens, ceux qui ont pris leur retraite avant les avancées statutaires de 1989 et qui, de ce fait, n'ont pas bénéficié de la péréquation ni de l'assimilation.

La dégradation du niveau de vie des pensionnés est donc confirmée. Elle se trouve par ailleurs accentuée par la réforme du système de santé et de la protection sociale. La mise en place de franchises multiples, le déremboursement partiel ou total de médicaments, la pratique insupportable et de plus en plus fréquente du dépassement d'honoraires conduisent certains retraités à moins bien se soigner, voire pour les plus démunis à cesser d'accéder au système de santé.

Si l'on ajoute la suppression de l'aide à l'amélioration de l'habitat et de l'aide ménagère (projet de loi de financement de la sécurité sociale), les menaces non définitivement écartées qui pèsent sur les pensions de réversion, il est alors question de régression sociale.

Comment accepter que les avancées durement conquises par les organisations syndicales tout au long du XXème siècle soient malignement abolies ?

Jean-Claude QUEMIN - BN

Pouvoir d'achat des retraités : des promesses non tenues

La décision gouvernementale de n'augmenter les retraites que de 1% entraîne une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des retraités.

La crise financière est un refuge facile. Elle permet notamment de qualifier les demandes présentées par les organisations de retraités d'irréalistes. Nous n'aurons de cesse de contester la méthode et les calculs des pouvoirs publics.

Le désaccord profond qui est le nôtre peut se lire dans les données chiffrées présentées dans le tableau comparatif ci-dessous.

Démarche gouvernementale	Méthode de calcul propre aux Unions Confédérales de Retraités (U.C.R.)
Prévision d'inflation en 2008 : 1,6%	Inflation moyenne en 2008 : 2,8%
Inflation arrêtée pour 2008 : 2,8%	Revalorisation réelle en 2008 = 1,36% (1% en janvier et 0,8% en septembre)
Ecart = 1,2%	Soit une différence de 1,44%
Anticipation 2009 versée en sept. 2008 : 0,6%	Inflation prévisionnelle 2009 : 0,4%
Ajustement concédé : 0,6%	Revalorisation a minima : 1,84%
Inflation prévisionnelle 2009 : 0,4%	Le glissement de la mesure de revalorisation au 1 ^{er} avril crée un décalage qui creuse l'écart 1,84 x 12 : 9 = 2,45%
Revalorisation retenue au 1/04/09 : 1%	

Depuis des années, les sept organisations représentant les retraités (CFDT, CFTC, CGE-CGC, CGT, FO, FGR et UNSA) attirent l'attention des pouvoirs publics sur la perte de pouvoir d'achat des retraités. Des journées d'action ont eu lieu (6 mars, 16 octobre 2008) à leur initiative ou en se joignant aux actifs (29 janvier, 19 mars, 1er mai 2009).

Si l'on y ajoute les audiences auprès du gouvernement et des parlementaires, toutes ces démarches permettent de réaffirmer avec force les revendications des retraités : les décisions gouvernementales sont actuellement très éloignées de nos exigences, la vérité et la force de nos arguments doivent amener nos interlocuteurs à entendre nos demandes, même partiellement. Ce qui a été possible en 2008 (revalorisation de 0,8% au 1er septembre) doit être renouvelé.

D'autre part, si la revalorisation des pensions au 1er avril de chaque année se justifie par une meilleure connaissance des chiffres de l'inflation constatée, elle implique impérativement un effet rétroactif au 1er janvier pour éviter une perte de 3 mois la première année.

Plus que jamais le dossier des retraites garde toute son actualité au sein du Bureau National. Il ne peut toutefois se traiter dans le cadre restreint du SI.EN. Il nécessite des réflexions et des actions élargies au sein de l'UNSA et de la FGR-FP, des démarches auprès des élus, sans négliger le soutien de l'opinion publique.

Jean-Claude QUEMIN - BN

Rat petit peta petits pas petibus...

*«Ne faut-il que délibérer ?
La cour en conseillers foisonne.
Est-il besoin d'exécuter ?
L'on ne rencontre plus personne.»*

Le grand La Fontaine, visionnaire comme on le sait, aurait-il prévu la «réforme» et son train actuel ? Si l'on en juge par le libellé des créations de postes d'Inspecteurs en 2009, nul doute à cela : nos couloirs académiques «foisonnent» et bruisent en effet de postulants à la charge glorieuse de «conseiller».

Dialogue :

- Dorénavant les Inspecteurs devront inspecter les maîtres (NDR : c'est en principe leur métier) tous les deux ans.
- Comment le pourraient-ils, happés qu'ils sont par mille tâches, enquêtes et missions ?
- Des postes seront créés en conséquence (NDR : tel est le cas en effet).

Ciseaux en mains, des départements taillent et retaillent les circonscriptions du premier degré pour un nouveau déguisement géographique. Les dents grincent.

Au grand jour du défilé de la nouvelle collection de prêt-à-porter, quelle n'est pas la surprise de «mesurer» - terme à la mode - la proportion des postes in situ dans le patron ainsi dressé ? Où sont passés les autres ?

Dans ces mêmes couloirs où nos candidats trépassaient à l'épisode précédent.

Des bataillons de conseillers vont aller grossir les rangs d'un encadrement déjà mité par des chargés de mission de tout poil. Charge prestigieuse, hébergée au plus près de l'éther, dont on fait le pari qu'elle a vertu d'accélération sur le déroulement de carrière.

« Ces conseillers ainsi troussés comptent déjà dans leur pensée

Tout le fruit de leur charge. »

Ne sachant pas très bien en quoi consiste une fonction cependant brigüée pour son lustre, il y a tout lieu de penser que le conseiller sera expert en enquêtes solidement charpentées par de sagaces indicateurs, visant à mesurer (là encore) la performance du domaine dont il s'est emparé. En d'autres termes, il calculera une fois encore l'âge du capitaine en fonction de la vitesse du navire.

Démuni de terrain, il se retournera vers les besogneux Inspecteurs de circonscription, chargés quant à eux du recueil des données. Papier et formulaire électronique vont de ce fait connaître une nouvelle jeunesse. Ce qui conduira tout naturellement à forger une machine informatique «nouvelle» - puisque c'est de réforme dont il s'agit - laquelle sera promue à grands coups de diaporamas dans toute la contrée, mobilisant les mêmes inspecteurs condamnés à supporter d'interminables projections de Power-Points explicatifs. Une fois la campagne publicitaire achevée et délivrés les ordres des chevaliers de l'informatique - eux aussi doivent justifier leur détachement par l'invention de machines compliquées mais imposées comme indispensables - nos conseillers/experts battent campagne à leur tour pour fixer les performances aux tâcherons de terrain.

L'inspection dans tout cela ?

Quelle impertinence ! Les enquêtes d'abord, et urgemment bien sûr.

Nos conseillers seront, n'en doutons pas, orfèvres en la matière, même si certains auront à peine tâté de la réalité de l'école en effectuant en personne deux ou trois inspections susceptibles de conférer une compétence en ce domaine. Ne suffit-il pas de paraître et jargonner lolfiquement pour fournir la souhaitable illusion de compétence ?

Aspect plutôt traité par Molière, grand visionnaire lui aussi, dont les petits marquis parlaient la langue de bois avant que le terme soit inventé.

Il est surprenant qu'au cœur d'une institution de plus en plus autoritaire on constate une telle répugnance des chefs à diffuser eux-mêmes leurs ordres. Qui d'entre nous reçoit encore des instructions directement d'un IA ? Leurs bureaux sont squattés par une foule de mis à disposition, chargés de mission, et demain conseillers qui, quel que soit leur grade, prescrivent aux Inspecteurs leur mission pour avant-hier. On étrangle la carte scolaire pendant que l'on détache à tour de bras dans les cartels administratifs. On saborde l'USEP dont la compétence logistique sera irremplaçable. Ici ou là, c'est un PE «détaché» qui fixe les encadrements de carte scolaire ; un PLP «détaché» lui aussi qui donne des leçons de performance et de projet ; un CPC («détaché» faut-il le préciser) qui impose ses tableaux. Toute cette valetaille est tellement «détachée» du monde que chacun imagine sa mission comme prioritaire. C'est ainsi que se déverse chaque jour une benne d'injonctions dans les boîtes mail des Inspecteurs.

L'encadrement qui a bien vu venir tout cela, se tiendra prudemment à l'abri, dissimulé derrière cette garde prétorienne qui prendra la pluie à sa place. Car il y a tout lieu de penser que nous ne pourrions faire face au raz-de-marée de la fougue évaluative de ces porteurs de dossiers, conseillers new-age.

L'arrivée massive des conseillers techniques (Inspecteurs «détachés») augure de lendemains savamment «pilotes» ! Et nous n'inspecterons pas davantage, «évalués» cependant à l'aune d'un chiffre qui baisse année après année.

Chercherait-on à démontrer, LOLF en main, que nous sommes inutiles car non «performants» ?...

Rats conseillers ou raz-de-marée...

Foutus gosses, que ne font-ils pas grève comme leurs aînés du lycée ! Les 2 ans dans la rue, difficile ! Les élèves en grande difficulté fédérés en coordination nationale devant les préfetures, très difficile ! Les élèves porteurs de troubles importants du comportement sans structure d'accueil ni services de soin pour faciliter leur scolarisation, tellement égoïstes et désintéressés du sort de leur compagnons d'infortune ! Et je pourrais continuer la liste..., pour dire quoi ? Qu'une réforme dans le primaire à chaque nouveau ministre qui montre son nez et se met en tête de répondre aux VRAIS problèmes de l'école, ça passe presque inaperçu dans l'opinion et ça n'ébranle jamais le pied du colosse. Mettez maintenant quelques centaines de lycéens ou d'étudiants dans la rue, bonne ou mauvaise, là c'est sûr, on essaiera de sauver la face en gardant peut-être le vêtement de la réforme, mais en vidant le contenu ; le ministre même, sera peut-être remercié.

Harmathan

Sur un air populaire, en période populiste....

Savez-vous planter l'Ecole
A la mode, à la mode,
Savez-vous planter l'Ecole
A la mode de Grenelle ?

On la plante avec des textes
Qui réforment, qui déforment
La vérité d'un constat
A la mode de l'ENA.

Savez-vous planter les p'tits
A la mode scientifique ?
Savez-vous planter les classes
En prétendant les sauver ?

On les plante avec l'EVA
Qui a si fière apparence.
On les plante avec des " A "
Dont nul n'a vu le tracas.

Savez-vous planter l'Ecole
A la mode performante ?
Savez-vous la torpiller
A la mode stratégique ?

On la plante avec la LOLF
Qui calcule et tripatouille,
On l'abandonne aux comptables
Insensibles à tout débat.

Savez-vous planter l'avenir
En parlant de performance ?
Savez-vous planter l'savoir
Quand on veut garder l'pouvoir ?

On confie tout le paquet
A d'émérites technocrates
Ils calcul'ront des quotas
Qui vous laiss'ront sur le tas.

C'est ainsi par soustraction
Qu'on plébiscite la gestion
Qui élude toute question,
Obère toute réflexion.

Humour

Séminaire inter-académique de Nancy (suite)

Après le Clair de Lune à MAUBEUGE...
... et la croisière sur la MEUSE...

Le SEMINAIRE A NANCY !
ou
Chronique de la faim ordinaire

Il était une fois, pas très loin de Nancy,
Une band' d'Inspecteurs en troupeau réunis
Dans un lieu trois fois saint par le Recteur, béni
C'était le Séminaire ! On allait tout savoir

Sur l'évaluation des acquis des gamins !
Le Recteur, l'I.G. Claus et Viviane Bouysse
Allaient, un' fois encor', nous montrer le chemin.
Il fallait, de nouveau, serrer très fort la vis.

Pendant ce temps gâché par la soif qui montait,
Le public affaibli perdait son attention
Larchanché roupillait et les IA ronflaient...
Volckcrick, dans son fauteuil, pondait une motion.

A midi pétant, nous n'en pouvions plus
Et l'envie nous prenait de retrouver la rue
De siffler des demis et de nous rassasier
De saucisson local et d'os à moelle' salé

Nous pensions sans arrêt au bon vieux Stanislas
Qui attendait qu'on vînt admirer sa Grand-Place
Plutôt que de moisir dans l'amphi surchauffé
De la salle paroissiale qu'on avait dégotée

Et dire qu'on en avait pour deux jours à suer
A refaire l'école au sein des ateliers
A dire blanc ou noir, puis à d'avis changer

Mais c'est le bas de pag', je dois maint'nant manger !

Enfin vint l'heur' promise ! Il nous fallait grailier !
Nous nous attendions à un banquet des Dieux
Or nous eûmes bien peu ! Ainsi qu'un poulailler
Nous étions entassés, sans chaise, en plein milieu

Du hall d'entrée ainsi que quelque deux cents gueux !
Un buffet froid, indigne de Bertrand Blier
Qui eût pu à son vu faire la faim plier
Et qui réellement nous offrit assez peu !

Viande froide et pinard dignes du vieux Boudu
Escaliers pris d'assaut pour y poser le cul,
Ou bien comptoirs d'accueil envahis, saturés
C'était l'apocalypse, voire la curée !

L'estomac torturé, les jambes en lambeaux,
Nous nous sustentions ainsi que des corbeaux
Grappillant çà et là des chutes de jambon,
Un bout de brie séché, un reste de poisson

Princes qui gouvernez
La première journée
Ne fut pas formidable
Surtout devant... la table !

A l'ouvrage dès matines, le lendemain,
Le visage défait et l'aspect d'un défunt
La valise bouclée, un café avalé
Vers un des ateliers, il leur fallut marcher

Muni d'un plan confus, voire minimaliste
Chacun fut enrôlé en un grand jeu de piste.
Un cartable à la main, essoufflé et fourbu
Enfin trouver ce lieu où l'on est attendu

Dans une salle de classe, ne pas trouver de place
Et puis des dire convenus, tièdes et fadasses,
Ouir et débiter sur un ton affirmé.
A reconstruire le monde, il fallait s'engager !

Enfin le dernier acte de la pièce joué,
Avant de se quitter, de clore ce pèlerinage
Reprendre le chemin, se remettre en voyage,
Il fallut d'une synthèse établir le tracé.

Que restera-t-il dans la mémoire des âges,
Du concile de Nancy par l'IG assemblé ?
Quelques-uns d'entre nous, sûrement les plus sages,
Y trouveront le codex, l'élixir ou le secret caché

Conduisant notre Ecole vers la félicité.

Jehan de Flandres

Message de Xaviédé

Je vous envoie de gros bisous de la neige où je participe à un séminaire de pédagogie. J'ai longuement observé certains moniteurs de ski et j'ai pu en tirer d'importants concepts didactiques innovants.

Je vais d'ailleurs écrire un traité de pédagogie à destination des enseignants. Je vous en donne la primeur, le concept est simple : je dis ce qu'il faut faire, je pars en avant, les élèves suivent, et Darwin, le saint homme, fait le reste.

Je fais faire des économies, Papaniko est content. Je supprime les évaluations, les livrets de compétences, les RASED (le reste), les psychologues scolaires, les centres d'orientation.

Et pour garder les meilleurs...il suffit d'augmenter la pente...

Que fait-on des moins bons ?

Bonne question. Le privé n'en voudra pas, c'est sûr ! Alors, pour simplifier, on garde les moins bons, on vire les meilleurs et hop, le privé s'en charge.

Pour enseigner aux moins bons, faut pas de diplômes très très sophistiqués. Et hop bis, j'économise sur les formations d'enseignants, déjà qu'en maternelle je recrute niveau ATSEM.

Il n'est point sot le Xaviédé !
Mille baisés, voire plus.

Xaviédé

Alias «Calculator»

Toute ressemblance ne saurait être que supputation ou fortuitation

Humour

Le miracle de la pluie

Susceptible d'intéresser Benoît XVI, sait-on jamais.....

Le soir, comme ils rentraient des champs, les parents trouvent le chat sur la margelle du puits où il était occupé à faire sa toilette.

- Allons, dirent-ils, voilà le chat qui passe sa patte par-dessus son oreille. Il va encore pleuvoir demain.

En effet, le lendemain, la pluie tomba toute la journée. (1)

« Pleins de bon sens », les parents se fient aux apparences, établissent des causalités bancales.

Enfermées pour cause de pluie, les fillettes en jouant, brisent une faïence précieuse. Les parents, furieux, décident de les envoyer dès le lendemain visiter une tante redoutable. Cherchant les moyens de se soustraire à leur punition, elles appliquent un raisonnement similaire au leur et appellent le chat à la rescousse.

- Eh bien ! tu n'aurais qu'à passer ta patte derrière ton oreille. Il pleuvrait demain et on n'irait pas chez la tante Mélina.

- Tiens c'est vrai, dit le chat, je n'y aurais pas pensé. Ma foi, c'est une bonne idée. Il se mit à

passer la patte derrière son oreille. Il la passa plus de cinquante fois.

- Cette nuit vous pourrez dormir tranquillement. Il pleuvra demain à ne pas mettre un chien dehors.

Vieille histoire dont se seront sans doute pénétrés les inspirés concepteurs de l'évaluation miraculeuse frappant les élèves de CM2. De fait, en mélangeant effets, causes et propos de complot, il est probable que le manuel de l'histoire officielle stipule un jour prochain :

« Les résultats de 2009 furent catastrophiques. Nos programmes 2008, par essence étant de bons programmes, les tests des années qui suivirent furent régulièrement meilleurs. Les effets étant au rendez-vous, c'est que nous avons judicieusement diagnostiqué la bonne cause et pris les bonnes mesures. »

Le chat (ministre) passe sa patte derrière l'oreille, ce qui déclencherait la pluie (les performances). Il finit par y croire lui-même puisque les parents l'affirment et que les fillettes le répètent.

- Par la grâce de mon socle commun et de mes programmes, dit le ministre, il pleuvra demain de bons résultats. Vous n'irez pas en stage de remise à niveau chez la tante Mélina.

Dans notre affaire, ne suffit-il pas de bricoler les tests et, à y être, la manière de les coder, pour parvenir à cette progression politiquement attendue ?... Nos collègues de la FSU parlent quant à eux de « thermomètre non seulement diagnostique mais encore thérapeutique. »

Autre version.

Le ministre lui aussi, brise chemin faisant un plat dans la famille depuis cent ans 3 mais comment cela pourrait-il l'émouvoir, les écoliers test suffisant à la gloire de sa démonstration ?

Chez Marcel Aymé, la pluie dura des jours et des jours, pourrissant les récoltes.

Les fillettes avaient été comblées au-delà de leurs vœux...

(1) *Contes du chat perché* Marcel AYME

Tribune libre

L'ennui du métier ?

En embrassant cette haute fonction pour les trente années qui devaient suivre, le jeune Inspecteur fut immédiatement envahi par le spectre de l'ennui à venir.

Il en restait une petite dizaine à vivre encore lorsque, se dit-il, très franchement je ne me suis jamais ennuyé !

Pendant longtemps, la promotion du savoir, de la culture, ou bien encore la recherche avaient constitué les contenus cardinaux du métier. Ils étaient une fenêtre sur la rencontre de l'autre ; sur la voix humaine en somme.

Il fut un temps où le glas de l'ennui redouté résonna cependant : un matraquage technocratique et une expression plano maniaque, appuyée sur les technologies triomphantes du moment, avaient monopolisé le micro et prodigieusement assommé notre Inspecteur. Ce métier n'était peut-être plus pour lui ; ça devenait carrément ennuyeux, la pire des choses. C'était sans compter sur la créativité qui, de ce jour, allait caractériser le pilotage du grand navire !

Flanqués de sbires très tendance, débarquèrent un jour de joyeux drilles obnubilés par la performance. Ils composèrent peu à peu une troupe si facétieuse qu'à nouveau l'on put se divertir dans les chaumières pédagogiques par l'observation du quotidien, du discours et des actes.

Quel beau métier décidément !

A la jonction du logos et de la praxis ; en d'autres termes : du dire et du faire.

Le paraître se mit à envahir toute la scène. Il requiert d'occuper une large surface ; donc d'être superficiel.

Pour divertir les foules laborieuses, la pantomime fut savamment mise en mots et en scène. Vendre du vent n'est pas chose aisée ; il convient de faire preuve d'une ingéniosité dont les locataires de cabinets divers ne sont fort heureusement dépourvus en aucune façon. Les pires impostures sont par leurs soins promptement commuées en vérités du moment.

Le produit de tout ce zèle planificateur ne laissa personne indifférent : de ceux qui n'en pouvaient plus d'exaspération due à l'avalanche d'ordres et contre-ordres, à ceux qui jouissaient pleinement de cette latitude offerte par le désordre, désormais posé comme qualité essentielle, le nuancier présentait un fort potentiel.

Il est toujours plaisant de savourer avec quelle jubilation nos pilotes lollogorrhéants assèment urbi et orbi le bien-fondé de leur vertueuse gestion ! On n'avait jamais autant perdu de temps, d'énergie et d'argent, et sur le fond jamais aussi peu produit de travail réel, que depuis le détournement artisanal du mot « gestion » - saine cela va de soi - l'élévation de la performance au statut de déité, et l'avènement des groupes de pilotage bardés de prêtres désignés !

Au-delà des dommages collatéraux pour l'école, les enfants, leurs familles que créait toute cette joyeuse pagaille présentée sous les traits arrogants de la « modernisation des institutions », on découvrit un bienfait sans doute peu anticipé dans les hautes sphères : de réunions avancées puis reculées pour cause d'embouteillages sévères dans salles et couloirs comme dans les agendas, en conseils d'IEN finalement supprimés, le ciel s'était éclairci et libéra du temps ! Du temps pour resserrer les rangs. Du temps pour enfin pouvoir tenir des réunions syndicales sans plus ressentir désormais de stupides complexes, et de culpabilité encore bien moins !

« Rien n'est pire que la réussite quand elle ne nous comble pas » écrivait Luc FERRY

La grande réussite du pilotage ainsi fagoté crée une telle turbulence de sillage qu'on voit errer dans les campagnes des groupes d'Inspecteurs dont les réunions, audiences et autres convocations ont été subitement annulées sans autre forme de procès. Pour un peu, ils constitueraient peut-être bien des associations de malfaiteurs au sens où certain ministre de l'Intérieur les qualifiait en son temps (groupes de plus de trois individus)

Et du même coup, les voici à l'abri de l'ennui. D'aucuns, et non des moindres, seraient bien avisés d'y songer...

Aux arguments très convaincants de P. Frackowiak, j'ajouterai deux compléments :

1. Sur la focalisation sur les résultats

Le renforcement actuel du poids de la culture d'entreprise en général et de l'évaluation en particulier n'est pas un fait innocent de la part d'une démocratie bourgeoise comme la nôtre. Derrière l'argument du caractère " objectif et scientifique " des différentes procédures de mesure, sous la consécration de la docimologie comme matière universitaire, la présente démocratie camoufle et vise un dessein peu avouable.

Je m'explique : s'il s'agissait de permettre à chacun de se mesurer soi-même, par rapport à soi-même, donc d'évaluer ses sur-place, ses pas en avant, ses manques (ma performance de ce jour traduit-elle un progrès comparé à ma performance d'hier ?), l'évaluation serait alors un guide et pourrait susciter un effet dynamique utile, chacun progressant à son rythme et selon ses capacités, accompagné par des aides veillant à l'objectivité et coopérant à l'effort d'analyse des résultats.

Mais l'évaluation pratiquée, et pas seulement dans les classes, d'abord n'est pas celle des évalués par eux-mêmes, et surtout consiste à référer la valeur de l'activité à un étalon absolu (0 faute en orthographe, la perfection d'une traduction dans une autre langue, 20/20 en physique, etc ...).

Comme il est certain que, dans le meilleur des cas, les résultats ne pourront qu'approcher la réussite absolue (ils avoisineront le plus souvent la moyenne), un tel système place inévitablement l'apprenant en permanence en situation de faiblesse et d'infériorité, donc le dispose à la soumission. Chaque évaluation entretenant un sentiment, inconscient, d'insuffisance, générant de l'insécurité et de l'inquiétude, constitue bien plus qu'un simple indicateur arithmétique de performance : elle induit durement un jugement de valeur, avec ses effets pervers sur la personnalité.

Et l'on comprend alors ce que cache ce système au plan idéologique : la majorité des individus, constamment placés face à leurs manques, à leur infériorité par rapport au canon officiel des performances exigées, de plus, affaiblis narcissiquement par l'effet érosif des jugements de valeur, développent le plus souvent un comportement de profil bas, de soumission, donc progressivement d'aliénation (la police et la justice se chargeant de la minorité qui ne se soumet pas et tend à la révolte).

Cela agit ainsi, qu'il s'agisse d'un enfant, d'un adolescent, d'un adulte (il suffit de rappeler que l'on note encore les enseignants). Que l'on ne dise pas que les individus bien notés sont heureux : leur égo est sûrement satisfait, mais ce ne sont que des aliénés heureux. Que l'on ne dise pas davantage que l'aliénation civilise : ce qui civilise, c'est la maîtrise des pulsions, le contrôle de soi, l'adhésion voulue et consciente au pacte social.

2. Sur la focalisation sur le maître

Ce processus d'aliénation (assurant la domination par la classe dirigeante est encore renforcé, en milieu scolaire, à l'âge où l'individu est très malléable, par le recours à des méthodes pédagogiques que tu dénonces fort bien quand tu repères cette autre inefficacité : celle d'une focalisation sur l'activité du maître. On peut résumer celle-ci par le mot leçon (ou cours dans le second degré et au-delà).

Sont concernées ici toutes les activités professorales héritées de la maïeutique socratique. Que ce soit une simple transmission de connaissances ou un protocole de questions induisant une réponse de la part de l'élève. Autant est forte l'activité de l'enseignant dans cette relation pédagogique, autant reste modeste celle des élèves.

J'avance ici que l'effet produit, outre sa faible efficacité, renforce gravement la position d'aliénation des apprenants, aliénés face au pouvoir, face au savoir, face à la parole de l'enseignant.

Il est de ce fait très inquiétant d'entendre actuellement s'élever des voix réclamant plus d'autorité pour les professeurs, ce qui générerait encore plus d'assujettissement pour l'élève, sauf bien sûr à s'interroger sur la notion d'une autorité authentiquement formative. Tout l'univers scolaire fonctionne reconnaissons-le avec ce type de rapport inégalitaire (et vite répressif), y compris à l'Université où le « bon » professeur est non seulement celui qui sait et apporte, mais aussi celui qui sait séduire par le verbe ; y compris dans trop de circonscriptions où le « bon » inspecteur est celui qui sait plaire en possédant charisme et prestige culturel. On est loin de ta description d'un apprentissage sur le pari de l'intelligence de ses différents acteurs : le professeur soucieux surtout d'organiser des situations de recherches et d'essais, l'inspecteur accompagnant les analyses du professeur.

Mon cher Pierre, tu n'as que trop raison de démontrer l'inefficacité et la régression actuelle de l'institution. A tes excellents arguments d'ordre méthodologique, tu peux donc apporter le renfort d'une approche plus idéologique en soulignant la nécessité de traquer et de démasquer la volonté d'aliénation de la classe dominante. On peut te rétorquer que cet asservissement camouflé des peuples, que les démocraties bourgeoises occidentales réalisent depuis leur avènement, est moins visible et plus feutré que celui des despotismes et des totalitarismes. Pourtant ses effets n'en sont pas moins détestables, si peu corrigés par ce qu'on appelle pompeusement l'ascenseur social. Les mornes satisfactions de la consommation imposée et érigée en valeur de société n'ont aucun effet dynamique et la prison de la misère grandissante n'est guère plus douce que les geôles des dictatures... Tout système politique qui génère des servitudes est insupportable.

Le libéralisme tient à aliéner et à rendre dépendant et soumis. Il redoute cette école idéale que tu décris très bien. Il serait dangereux pour sa domination et sa survie que l'élève apprenne à penser par lui-même et non plus à s'assimiler et à introjecter une pensée d'autorité, dangereux également qu'on lui permette de s'auto-évaluer au lieu d'être sans cesse un objet d'évaluation / jugement.

Cette école à construire exige, disons-le, une véritable révolution copernicienne : c'est l'élève qui travaille, qui s'évalue, c'est son activité que l'on soutient, ce n'est pas le travail du professeur qui importe le plus. Un tel retournement, capital pour aller vers un projet de démocratie sociale et populaire, exige une forte et différente formation (initiale, continue) pour tous les acteurs du système éducatif, y compris pour les enseignants du supérieur. Pour les inspecteurs se posent les problèmes de définir qui les accompagne eux aussi, qui leur permet de s'observer/observant, qui veille à leurs comportements non hiérarchiques de partenaires. L'idée d'école émancipée de l'ancien S.N.I n'était qu'un commencement. Il faut aujourd'hui poursuivre, en construisant l'école émancipante ; de même, l'essai de réalisation par les inspecteurs d'une praxis de l'évaluation formative (et non normative) n'était-il lui aussi qu'un commencement, à reprendre et à pousser jusqu'à sa plus noble expression : l'I.E.N accompagnateur dans un respect mutuel. Sommes-nous des idéalistes, des utopistes, ne voyant pas l'homme tel qu'il est ? Je ne le pense pas. Certes les fins que nous nous assignons sont élevées, peut-être inaccessibles. Qu'importe ! Elles nous permettent de fixer un cap, de tracer un itinéraire au profit d'une éducation qui fortifie une citoyenneté plus libre, plus souveraine, plus épanouissante pour un engagement plus responsable dans la vie de la cité et capable de résistance face aux entreprises de domination et d'asservissement.

Jean ARNOULD - 7 mai 2009
Inspecteur honoraire